

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 189-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.961

Déposée le: 12.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)
Siegenthaler (Rüti b.Büren, PBD)
Brand (Münchenbuchsee, UDC)
Cosignataires: 26

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 44/2015 du 21 janvier 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



La sécurité est une tâche publique qui doit être prise au sérieux

Conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet l'initiative suivante à l'Assemblée fédérale :

Modification de la Constitution fédérale, titre 6, chapitre 2, article 196, chiffre xy (à la suite), disposition transitoire de l'article 58 Cst. : Les dépenses militaires de la Confédération s'élèvent à 1,2 pour cent du PIB durant une période de dix ans à compter de l'adoption de la présente disposition. Le montant annuel du budget militaire se calcule sur la base du PIB de l'année précédente ou de l'année d'avant.

Développement

La Suisse est un pays très riche. Le PIB par habitant est parmi les plus élevés du monde, le pouvoir d'achat du revenu est nettement supérieur à ce qu'il est dans la plupart des pays du globe, également dans les pays européens ; la distribution des revenus est moins inégale que la moyenne européenne (Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse). Malgré cela, les dépenses militaires sont depuis plus de vingt ans nettement inférieures en Suisse à ce qu'elles sont

dans des *pays européens comparables*. Depuis deux décennies, des milliards ont été retirés des budgets militaires au profit d'autres domaines de la consommation. Les pays européens comparables, qu'ils soient gouvernés par la gauche ou par la droite, ont fait de bien plus grands efforts pour étoffer leur défense. Depuis une dizaine d'années, la Suisse dépense même moins de un pour cent de son PIB pour sa défense, l'Armée a été radicalement redimensionnée et sa capacité d'intervention n'est plus garantie. Il faut que notre pays s'engage lui aussi dans un effort pour amener l'Armée à un niveau de qualité qui pourra être pris au sérieux.

Dépenses pour la défense, en comparaison internationale (chiffres 2012-2013, source : sipri, Institut international de recherche sur la paix de Stockholm) :

Suisse	0,7	Portugal	1,9
Danemark	1,4	Belgique	1,1
Norvège	1,4	Tchéquie	1,1
Suède	1,2	Croatie	1,6
Finlande	1,2	Slovénie	1,2
Hollande	1,4	Monténégro	1,6

Les grands pays européens dépensent même nettement plus : France : 2,3 pour cent, Royaume Uni : 2,3 pour cent. Dans différents pays, les budgets militaires sont en augmentation. La Suisse ne vit pas sur une autre planète.

En termes de sécurité, la situation a fortement changé dans le monde: une guerre en Europe n'est plus seulement possible, puisque l'annexion militaire d'un territoire voisin est un fait récent ; le droit des conflits armés est régulièrement foulé aux pieds en Europe. Une organisation terroriste islamiste se déploie pas si loin de nous. De plus, cette évolution s'accompagne d'un changement des opinions : l'Eglise, le gouvernement allemand (deux femmes en tête) et même la gauche chez nous s'expriment en faveur de livraisons d'armes et donc du recours aux armes. Ces faits montrent que les espoirs de paix qui ont pris naissance à la chute du mur de Berlin n'étaient qu'une illusion.

La seule réserve de sécurité de la Suisse indépendante, la seule organisation qui lui permettrait de tenir dans une situation extraordinaire (à l'inclusion d'une catastrophe environnementale) est l'armée. Dans notre pays prospère, elle doit être enfin alimentée au moins comme dans les autres pays.

Réponse du Conseil-exécutif

Comme l'indique le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la politique de sécurité de la Suisse du 23 juin 2010, l'armée suisse a été créée à l'origine uniquement dans le but de dissuader des adversaires potentiels de mener une attaque contre la Suisse ou de la repousser dans le cas où elle viendrait à se produire. En outre, la notion de sécurité a évolué et s'est élargie ces dernières années, ce qui a entraîné un changement dans les tâches et les mandats de l'armée.

Même si la défense demeure une tâche centrale de l'armée, ses mandats ne portent plus en priorité sur la protection contre une éventuelle attaque armée par un autre État mais de plus en

plus sur des formes de menace non conventionnelles telles que le cyberterrorisme. L'intervention subsidiaire de l'armée pour soutenir les autorités civiles revêtra en outre toujours la même importance à l'avenir. Resteront aussi essentiels le maintien de la sécurité dans l'espace aérien, le soutien aux organisations partenaires de la protection de la population après un événement majeur, une catastrophe ou dans une situation d'urgence, et la sécurisation des infrastructures critiques par l'armée. Dans ce contexte, la part croissante de violence armée émanant d'acteurs non étatiques joue également un rôle.

Par le passé, le canton de Berne a pu compter à plusieurs reprises sur le soutien de l'armée, notamment dans le cadre de la surveillance des ambassades (AMBA Centro) et d'interventions en cas de catastrophes naturelles, comme dernièrement dans la vallée de la Kander en 2012 et dans l'Emmental en 2014.

L'armée constitue la seule réserve fédérale dans le domaine de la politique de sécurité pouvant être mobilisée lorsque les autres moyens des cantons et de la Confédération (notamment la police, les sapeurs-pompiers, les services sanitaires et la protection civile) sont épuisés. Il est donc dans l'intérêt du canton de Berne que la Suisse dispose d'une armée polyvalente, puissante et bien équipée, qui soit suffisamment importante et en mesure de s'adapter rapidement à de nouveaux types de menace. Les événements qui se sont produits récemment sur la scène internationale relevant de la politique de sécurité (conflit en Ukraine, organisation terroriste EI) démontrent que l'on ne peut renoncer à la ressource que constitue l'armée.

Afin que l'armée puisse accomplir ses tâches pour assurer la sécurité de la population suisse, il faut lui octroyer des moyens suffisants. Ceux-ci ne sauraient être calculés sur la base d'un pourcentage fixe: seule la Confédération est à même de déterminer avec fiabilité le montant annuel nécessaire. Enfin, estimant que le canton ne doit lancer une initiative que si elle porte précisément sur des questions qui le concernent, le Conseil-exécutif propose de rejeter la motion.

Au Grand Conseil